

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-33

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS -
EXERCICE 2016

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Conformément à l'instruction comptable M14 et à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne obligatoirement les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et en tout état de cause dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € (montant annuel cumulé).

Le tableau annexé à la présente délibération liste les subventions qui sont attribuées dans ce cadre au titre de l'année 2016. Les autres subventions sont attribuées à l'occasion du vote du budget primitif approuvé par le Conseil Municipal et le cas échéant, en cours d'année, par rapport séparé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions, (M. TOLLET ne prend pas part au vote)

- **ACCORDE**

les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2016 conformément au tableau ci-annexé ;

- **DIT**

que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016 sur les différents comptes budgétaires concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET